

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

05.12.2024

DATE D’AFFICHAGE

18.12.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	23
Votants	27

N° 078/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-1) Budgets primitifs

Comptabilité principale

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Patrick Berthelot
- Bruno Durteste avec procuration à Michel Galand
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Clélia Gaudin avec procuration à Hervé Le Roux

Absent : Thierry Raoul

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Marina Ely, assistante de direction

Un Chaque fin d'année, le Conseil municipal doit examiner et délibérer sur les projets de budgets de l'année suivante.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire dans les Communes de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales), s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le projet de budget primitif 2025 de la Comptabilité Principale se présente tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITION	VOTE
 FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	12 425 936.00	10 443 200.00	10 443 200.00
RECETTES	12 425 936.00	10 443 200.00	10 443 200.00
 INVESTISSEMENT			
DEPENSES	10 487 800.00	6 500 605.00	6 500 605.00
RECETTES	10 487 800.00	6 500 605.00	6 500 605.00

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour et 7 contre (Gaëlle Vigouroux (2), Christian Jacquot, Pascal Durand, Chantal Sévellec, Noël Blanchard et Antonella Gironi) :

- approuve le projet de budget 2025 de la Comptabilité Principale par chapitre et par opération tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, 16 décembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241212-078-2024-BF
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024